

BENNEY

Canton : Haroué

Nombre d'habitants : 588

Superficie : 1850 ha



MAIRE : Luc MARTIN

MAIRIE : 1 rue Saint-Martin
54740 BENNEY
Tél/fax : 03.83.25.00.89
E mail : mairie-benney@wanadoo.fr

SECRETAIRE DE MAIRIE : Christelle Virion

PERMANENCES : au public mardi de 10 h 30 à 12 h et vendredi de 16 h 30 à 19 h. Permanence secrétaire lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h ; mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

BENNEY



Situé sur le plateau entre la vallée du Madon et celle de la Moselle, ce village a connu une réelle expansion depuis les 20 dernières années, et ce notamment grâce à la création de plusieurs lotissements et au rachat par de jeunes couples de maisons anciennes situées au cœur du village. Sa population a augmenté de moitié pour approcher les 600 habitants. Situé à un quart d'heure de Nancy où une majorité d'habitants travaille, il offre aux jeunes parents des conditions idéales pour leurs enfants avec une crèche enfantine, une école maternelle et une école primaire avec cantine et périscolaire dans le cadre d'un syndicat scolaire avec Lemainville et St Remimont.



Des terrains de foot et de tennis leur permettent de pratiquer leur sport favori.

Un commerce « Multiservices » avec épicerie, bar, dépôt de pain, galerie d'arts...est à la disposition des habitants .

Le territoire de 1850 ha dont 400 en forêt est exploité par 8 agriculteurs dont trois demeurent à l'extérieur.

Plusieurs artisans , maçon, électricien, menuisier, plaquiste , serrurier très compétents sont installés au village et d'autres pourront s'installer sur la zone artisanale qui vient d'être créée .

Mais Benney compte aussi ses écarts habités et situés le long de la Moselle entre Crevéchamps et Flavigny : le Mênil St Martin avec quatre maisons, la Saline où subsiste une grande cheminée et divers bâtiments, habitée par une famille , le Mênil Rouge ancien café restaurant et le Mênil St Michel avec son centre équestre

Il est le siège de la paroisse « Bienheureuse Alix le Clerc » qui regroupe 17 villages

